

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU LUNDI 19 JUILLET 2021 A 11H
Au siège social 36 Avenue Pierre Brossolette – 92240 MALAKOFF

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Nombre d'actions nominatives :
Nombre d'actions au porteur :
Nombre de voix :

Attention
date limite de réception :
16 JUILLET 2021

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATEZ ET SIGNEZ AU BAS DU FORMULAIRE

- A. ☐ Vous êtes titulaire de titres au porteur et votre teneur de compte habilité a délivré une attestation de participation, vous désirez assister à cette assemblée et demandez une carte d'admission : cochez la case A, datez et signez au bas du formulaire ;
- B. ☐ Vous utilisez le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous selon l'une des trois possibilités offertes.

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION

ATTENTION : choisissez 1, 2 ou 3 – s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si votre teneur de compte habilité a délivré une attestation de participation.

- 1- Vous faites confiance au Président et vous l'autorisez à voter en votre nom : datez et signez ce formulaire sans cocher de case de vote.

OU

- 2- Vous souhaitez vous exprimer sur les résolutions : cochez une case par résolution, datez et signez :

	Oui	Non	Abstention		Oui	Non	Abstention
1 ^{ère} résolution				4 ^{ème} résolution			
2 ^{ème} résolution				5 ^{ème} résolution			
3 ^{ème} résolution				6 ^{ème} résolution			

OU

- 3- Vous souhaitez qu'un autre actionnaire de la société ou votre conjoint ou la personne avec laquelle vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou toute autre personne physique ou morale de votre choix vote pour vous à l'assemblée : mettez son nom, datez et signez sans cocher de case de vote.

Nom de mon représentant : _____

Fait à _____ Le _____

Signature de l'actionnaire

Précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »

Article L. 225-106 du Code de commerce :

« Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix :

1° lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ;

2° lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un système multilatéral de négociation qui se soumet aux dispositions législatives ou réglementaires visant à protéger les investisseurs contre les opérations d'initiés, les manipulations de cours et la diffusion de fausses informations dans les conditions prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, figurant sur une liste arrêté par l'autorité dans des conditions fixées par son règlement général, et que les statuts le prévoient ».

**Formule de demande d'envoi des documents et renseignements
(articles R. 225-83 et R. 225-88 du Code de commerce)**

Je soussigné(e)

M. _____

demeurant _____

propriétaire de _____ actions de la société représentant _____ voix :

WEYA

Société Anonyme au capital de 304 419,85 euros

Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette

92240 MALAKOFF

511 315 046 RCS NANTERRE

Demande que me soient adressés les documents et renseignements visées à l'article R. 225-83 du Code de commerce et se rapportant à l'assemblée générale ordinaire annuelle convoquée pour le 19 juillet 2021 à 11 heures.

Fait à
Le

[Signature]

NB : Conformément aux dispositions de l'article R. 225-88 du Code de commerce, à compter de la convocation de l'assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut demander à la société de lui envoyer, à l'adresse indiquée, les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83. La société est tenue de procéder à cet envoi avant la réunion et à ses frais.

Cet envoi peut être effectué par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions mentionnées à l'article R. 225-63, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur, qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

Les actionnaires mentionnés au premier alinéa peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements précités à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

WEYA
Société Anonyme au capital de 304 419,85 euros
Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF
511 315 046 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 JUILLET 2021 à 11 H

ORDRE DU JOUR

- Rapports du Conseil d'Administration (rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise) et rapport du Commissaire aux comptes, sur les comptes de l'exercice social clos le 28 février 2021,
- Approbation des comptes et opérations dudit exercice - quitus au Conseil d'Administration,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce - Approbation desdites conventions,
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoir en vue des formalités.

TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS
AGREES ET PRESENTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 28 février 2021)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration (rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise) et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 28 février 2021, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte nette comptable de 273 417,84 €.

Elle approuve toutes les mesures et opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne en conséquence quitus au Conseil d'Administration, pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

(Conventions réglementées)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport faisant état de l'absence de conventions réglementées.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2021)

L'assemblée générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice 2020-2021, à savoir 273 417,84 €, au compte « report à nouveau ».

Puis, l'assemblée générale reconnaît qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

*
* *

1) EXPOSE DES MOTIFS

La présente assemblée a pour ordre du jour l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2021.

*
* *

2) EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

Au cours de l'exercice clos le 28 février 2021, les produits d'exploitation se sont élevés à 3 219 326 € (chiffre d'affaires net : 2 976 037 €) contre 2 893 652 € (chiffre d'affaires net 2 659 966 €) au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont quant à elles élevées à 3 473 404 € contre 2 828 395 € pour l'exercice précédent.

Il en résulte un résultat d'exploitation de (254 078 €) contre + 65 257 €.

Le résultat financier s'élève à (12 649 €) contre + 18 059 €.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel négatif de 6 690 €, le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette comptable de 273 417,84 € contre un bénéfice de 103 540,15 € au 29 février 2020.

*
* *

3) MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES DEPUIS LE DEBUT DU NOUVEL EXERCICE

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a ralenti très notablement l'activité au cours des mois de mars et d'avril 2020. Nous avons mis à profit ce temps de réduction d'activité (50 % en mars, 30 % en avril) pour préparer les dossiers de candidature à différents appels d'offres. En résumé, les conséquences de la crise sanitaire devraient être très limitées. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020-2021 devrait se situer entre 3 et 4 millions d'euros et le résultat devrait avoisiner 2 % du chiffre d'affaires.

Nous n'avons pas connaissance d'incertitudes telles qu'elles pourraient remettre en cause la capacité de notre société à poursuivre son exploitation.

Le Conseil d'administration

Annexes :

Annexe I : Tableau des résultats et chiffres significatifs au titre des 5 derniers exercices

Annexe II : Liste des administrateurs et des mandats de chacun d'eux

ANNEXE I

Tableau des résultats de la société au cours des
5 derniers exercices (Code de commerce, Art. R. 225-102)

	28/02/2017	28/02/2018	28/02/2019	29/02/2020	28/02/2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	304 419,85	304 419,85	304 419,85	304 419,85	304 419,85
Nbre des actions ordinaires existantes	621 265	621 265	621 265	621 265	621 265
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 510 674	5 141 442	3 911 822	2 659 966	2 976 037
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	80 387	224 863	73 491	52 987	(287 303)
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	50 207	70 451	64 624	103 540	(273 418)
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,13	0,36	0,12	0,09	(0,46)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,08	0,11	0,10	0,17	(0,44)
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	7	6	5	6
Montant de la masse salariale de l'exercice	261 398	267 617	271 288	315 559	283 638
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	114 447	120 379	121 854	158 195	113 802

ANNEXE II

Liste des mandats sociaux

	Prénom, Nom des administrateurs et du directeur général et des directeurs généraux délégués, le cas échéant	Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés
1	Grégoire DETRAUX Administrateur et Président du Conseil d'administration	- SA EO2 : Administrateur - SAS HITZA HITZ : Directeur général - SAS GREENTA : Président
2	Aude CHABANNES Administratrice	- SAS LANGUAGE CONNEXION : Présidente Directrice Générale - SAS DABOU CORP : Présidente - SARL CODING CONNEXION : Gérante
3	Fabienne CRAUSSE Administratrice	- SAS GEMEYS : Présidente
4	Guillaume POIZAT Représentant permanent de la SA EO2, Administrateur	- SA EO2 : Président Directeur Général - SAS EO2 Auvergne : Président - SAS HITZA HITZ : Président
5	Pierre BAUX Directeur général	- SAS C3L – Chaleur de Cosne-Cours sur Loire : Président - SAS RCAC – Réseau de Chaleur d'Ardes sur Couze : Président - SARL SUNSQUARE : Gérant - SAS REVELEO : Président